



CONTRE RAPPORT du SNUipp-FSU SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

1) Pourquoi ce contre-rapport ?

En décembre dernier, le SNUipp-FSU ne s'est pas associé au rapport d'étape du Comité de suivi national des rythmes remis au ministre. Ce rapport d'étape bien angélique et peu étayé de remontées des écoles, affirmait que le décret qui organise la mise en œuvre de la réforme n'avait pas à être revu. Ce dossier relève plus de la commande politique que d'une réelle analyse partagée. Le rapport le consent dès l'introduction, il s'agit seulement de « repérer les bonnes pratiques » mais nullement de s'interroger sur ce qui pose problème. Au SNUipp-FSU, nous ne partageons pas les points de vue énoncés.

Les résultats « PISA » montrent combien notre école est inégalitaire. Faire reculer l'échec scolaire reste bien le défi majeur de notre école, l'engagement premier des enseignants. PISA nous invite à plus de clairvoyance en matière de réussite scolaire. Personne ne croit sérieusement que l'actuelle réforme des rythmes scolaires serait la recette miracle aux difficultés de notre école. Les enquêtes PISA citées à l'envi par le Ministre, ont été réalisées sur des élèves de 15 ans, qui ont donc fait tout leur cursus élémentaire à 4,5 jours (avant la réforme de 2008) avec 27 h de classe par semaine et alors que les programmes de 2002 étaient en vigueur. **Qui peut penser sérieusement qu'un simple retour à 4,5 jours avec 3h de classe par semaine en moins va révolutionner la réussite des élèves ?**

Pour l'heure, toutes les enquêtes ont été réalisées du point de vue des communes (par l'AMF en novembre 2013 pour les communes ayant fait le choix d'entrer dans la réforme dès 2013 et à moins de 6 mois des élections municipales où se jouent la réélection des équipes qui ont fait ce choix ; par le ministère de l'Education Nationale en janvier 2014 sur des données récoltées par les DASEN).

Et les enseignants dans tout cela ?

Le SNUipp-FSU a décidé très tôt de leur donner la parole. Ils sont des professionnels. Ils ont une expertise. Ce que nous appellerons donc le « contre-rapport des enseignants » livre des premiers éléments critiques des écoles passées aux nouveaux rythmes en 2013 et des premières tendances sur les conditions de préparation d'un éventuel passage à 2014.

Un « contre-rapport » national va être remis aujourd'hui, mercredi 12 février au comité de suivi. Ce qui suit correspond à un « contre-rapport » départemental

Nous formulons par ailleurs des propositions concrètes pour avancer sur ce sujet.

2) Les principaux enseignements du rapport du SNUipp-FSU

A) Le bilan de la mise en œuvre de la réforme

Cette réforme, au plan national comme départemental passe mal comme le prouve l'absence de 70% des élèves creusois lors de la journée école morte du 13 novembre 2013 ou les 70% de grévistes lors de la journée d'action du 5 décembre 2013.

Ce que nous constatons pour le département de la Creuse :

- Ce sont parfois des communes ou des EPCI qui veulent, comme le leur permet le décret, imposer une organisation de la semaine scolaire (avec une entrée dans la réforme par la mise en place à tout prix d'activités périscolaires) à l'ensemble de la communauté éducative. C'est le cas cette année dans les écoles de Masbaraud-Mérignat et Tristan l'Hermitte. On voit déjà poindre la même problématique pour l'année prochaine. Des EPCI proposent et souhaitent déjà imposer à la communauté éducative (Communauté de Communes des Quatre Provinces) mais aussi parfois aux communes de ces com-com un projet d'organisation faisant fi des compétences de chaque collectivité (com-com du Pays Dunois).
- Alors que le guide pratique d'accompagnement de cette réforme prévoit que « les IEN se tiendront à la disposition des maires ou présidents d'EPCI et pourront organiser, si nécessaire, le dialogue avec les communautés scolaires », on s'aperçoit que sur le département de la Creuse, à aucun moment le dialogue n'a pu s'engager entre tous les acteurs de cette réforme (enseignants, parents, élus). L'IA et les IEN n'ont souvent rencontré que les élus avec parfois la convocation des seuls directeurs pour faire la promotion de la réforme, pas pour rechercher un consensus. Au niveau du conseil départemental de suivi des rythmes la problématique a été abordée de la même façon pour faire la promotion de la réforme, jamais pour en faire un bilan. L'ensemble des acteurs, enseignants, parents et élus n'a jamais été réuni au même moment comme s'il y avait une réforme pour les élus, une réforme pour les parents et une réforme pour les enseignants.
- Le rapport relève que les apprentissages qui semblent « essentiels » au sens du socle commun de connaissances, à savoir le « lire, écrire, compter » peuvent maintenant s'étaler sur 5 matinées au lieu de 4. Les autres matières « Histoire, géographie, arts visuels, technologie,... » sont reléguées l'après-midi. L'EPS n'est plus qu'une discipline mineure...

Certes, des enseignants témoignent de réussites. Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Mais, elles semblent correspondre à des caractéristiques précises : c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du périscolaire, mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves.

Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs.

Au final, le sentiment de gâchis prédomine. Une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

Notre pays a la chance d'avoir des enseignants de grande qualité qui méritent plus de considération. **Les professeurs des écoles sont tous les jours aux côtés des élèves pour les aider à apprendre, à progresser et à réussir.** Ils rencontrent les familles, montent des projets pédagogiques, tissent des liens avec les partenaires. Dans son interview au journal « Le Monde » de vendredi dernier, le ministre dit vouloir « aider les enseignants » et leur redonner de la confiance ajoutant que « *pour que l'école change, il ne suffit pas qu'un ministre le décrète* ». Il doit donc passer aux actes. La réforme des rythmes actuels ne valorise pas l'esprit d'initiative des

enseignants. On ne changera pas l'école sans s'appuyer sur celles et ceux qui font l'école au quotidien.

B) 2014 : les leçons de 2013 n'ont pas été tirées

Lors du CDEN du 30 janvier dernier, l'ensemble de l'assistance s'était étonnée de l'absence de bilan qualitatif de cette réforme dans le département. Tout le monde aurait souhaité un retour sur les expériences menées dans les 13 communes ayant fait le choix de mettre en place la réforme dès cette année scolaire afin que les 111 communes restantes puissent s'appuyer dessus. Ainsi, le choix de diverses communes auraient pu servir de points d'appui comme Sainte-Feyre qui a modifié l'organisation de sa semaine scolaire dès la Toussaint en déplaçant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) placés sur la pause méridienne en fin de journée ou La Souterraine, dont le comité de pilotage a été saisi de la même volonté.

Ce bilan est pourtant impératif car les dysfonctionnements sont réels :

- La vision idéaliste de l'École décrétée dans le rapport du comité national de suivi semble buter sur les réalités locales de notre département rural. Comment aller à la piscine l'après-midi quand celle-ci est réduite à 2h15 alors que 3h étaient nécessaires (Idem pour les autres activités qui nécessitent un déplacement...) ? Que dire de la réduction des créneaux horaires des gymnases pour les mêmes raisons alors qu'il faut les partager avec le 2nd degré.
- L'allongement de la pause méridienne n'est ni à l'avantage des enseignants ni à l'avantage des élèves, surtout lorsque les TAP se déroulent dans les classes ce qui sera le cas dans la plupart des écoles rurales de notre département. Il est certain que l'utilisation des locaux par le périscolaire dégrade profondément les conditions de travail des professeurs des écoles. La classe est leur outil de travail : ils y préparent leurs cours, ils y trouvent le matériel nécessaire à cette préparation...
- Si le rapport précise que certaines communes n'avaient jamais mis en place d'activités périscolaires, en Creuse, pour la grande majorité des élèves, les activités périscolaires, en dehors de la garderie, étaient inconnues. Afin de bénéficier d'un régime dérogatoire dans l'organisation de la semaine scolaire (notamment des journées dépassant 5h30), le dépôt et la validation d'un PEDT est obligatoire. A Bourganeuf, par exemple, des journées de plus 5h30 ont été mises en place en septembre 2013. Or, le PEDT n'a été validé qu'en janvier 2014. La Souterraine a fait le choix de ne pas faire valider son PEDT afin de déroger aux taux d'encadrement (1 pour 14 pour les moins de 6 ans, 1 pour 18 pour les plus de 6 ans).
- Pour les communes rurales qui ont fait le choix de repousser le passage à 4,5 jours à la rentrée 2014, la difficulté de recruter des personnels qualifiés pour animer des activités péri éducatives semble encore insoluble. Pour l'heure, seules 18 communes, ont vu leur proposition d'organisation de la semaine scolaire validée. L'ambition de démocratisation des activités périscolaires en allongeant la pause méridienne n'est qu'un moyen de « fidéliser » un plus large public mais n'est nullement un gage de qualité de l'intervention périscolaire et cet allongement détériore la qualité du temps scolaire qui suit. Le préfet de la Creuse reconnaît lui-même que la qualité n'est pas une ambition pour tous en affirmant que pour les zones les plus rurales les activités périscolaires pourraient se limiter à une intervention de l'ACCA...
- Le rapport propose d'améliorer les transitions : en impliquant activement les enseignants, en élaborant des protocoles comme des chartes, des règles de vie. En aucun cas le rapport ne parle de moyens supplémentaires pour faciliter ces temps de transition ni ne remet en cause le cadre fermé et rigide du décret qui organise ces dysfonctionnements !

- Le rapport préconise d'initier « des temps « tampon » (...) entre scolaire et périscolaire, ou avant la prise en charge par les transports, pour limiter autant que possible les moments de stress liés à un déplacement (...) » On se demande si on ne parle pas ici de transport de bestiaux ! C'est ainsi que des pressions ont été exercées pour placer les récréations sur les temps de transition allongeant ainsi les durées de classe sans pause.
- La seule réponse à l'alourdissement des tâches administratives induit par cette réforme semble être, une nouvelle fois, le recours au travail précaire avec l'embauche de CUI ce qui est bien loin des postes statutaires et pérennes attendus.

En maternelle :

- La réforme serait un moyen de valoriser le travail des ATSEM. On peut en douter lorsqu'on sait que la plupart des ATSEM sont des adjoints techniques faisant fonction d'ATSEM ce qui ne les valorise déjà pas sur la feuille de paye. Pour les ATSEM qui sont à temps complet, le plus souvent, les heures dévolues au périscolaire sont prises au détriment du travail lié à l'hygiène et au ménage. Pour ces catégories de personnel, c'est souvent travailler plus pour gagner toujours une misère : le temps de préparation n'est souvent pas compté à ces agents ce qui est pourtant une revendication de leur part.
- Le rapport relève un absentéisme « parfois » le mercredi matin tout en « relativisant la fatigue des enfants ». En Creuse on constate parfois un absentéisme en fin de semaine les vendredis où les enfants sont exténués.
- Le rapport suggère « d'alléger les journées » alors que le temps de classe pour les plus jeunes va augmenter notamment lorsque la sieste sera prise en charge par le périscolaire sur la pause méridienne comme le préconisait l'année dernière l'IA... Elle semble aujourd'hui changer d'avis...

Des incohérences sont aussi relevées au niveau national :

- Pourquoi, alors qu'il est possible de déroger pour mettre en place une organisation avec deux jours de 6 H d'école comme avant et deux jours courts de 4H 30, des systèmes qui font consensus avec un mercredi sur trois libéré comme à Toulouse, Poitiers sont refusés? Sont-ils vraiment moins dans l'esprit de la réforme ?
- Pourquoi une dérogation, que nous soutenons, s'apprête à être accordée à Munster (5 matinées et 2 après midi d'école), alors qu'elle a été refusée ailleurs comme à Lille ?

3) Le SNUipp-FSU fait des propositions au ministère.

Le SNUipp-FSU demande la suspension de la généralisation de la réforme et la réécriture du décret et souhaite que sa mise en place :

- S'appuie sur la primauté du conseil d'école,
- Admette une possibilité de dérogation sur le nombre de demi-journées allant de 7 à 10. C'est d'ailleurs la 1^{ère} fois qu'un décret sur l'organisation de la semaine scolaire est aussi rigide en fixant le cadre à 9 demi-journées sans possibilité d'y déroger.
- Soit financée à 100 % par l'État. Ainsi, le rapport ne propose aucun moyen. Seule la mutualisation est préconisée. Elle est un leurre pour notre département profondément rural car souvent il y a peu de recours possible à la vie associative sur notre territoire. De plus, faire appel à des intervenants rémunérés est inenvisageable pour nos communes qui n'en ont pas les moyens. De nombreuses communes creusoises, qui sont passées en 2013 (souvent les plus grosses), ont fait le choix de rechercher des intervenants au moindre coût : recours au bénévolat (en particulier associatif), aux emplois aidés, aux services

civiques, utilisation d'agents communaux sur du périscolaire au détriment de leur fonction principale (certains services municipaux s'en trouvent déstabilisés). Les embauches sont rares.

Nous avons toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant ou au moins dans un même mouvement **une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail** :

- **la refonte des programmes scolaires** (prévue 2015 voire pour 2016) : Il faut mettre en cohérence temps scolaires et nouveaux contenus d'enseignement. Le ministre souhaite accorder une année supplémentaire au CSP pour la mise en œuvre des nouveaux programmes qui seraient repoussés à la rentrée 2016. **En attendant, nous demandons un toilettage des scories et des incohérences des programmes de 2008.**
- **la rénovation d'une formation continue** (rien n'est envisagé avant 2016). les 330000 enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité alimentée par les travaux de la recherche. C'est un domaine sinistré en France à l'heure actuelle puisque la formation continue a pratiquement disparu depuis plusieurs années. En Creuse, elle est quasi inexistante.
- **la déconnexion temps élèves/temps enseignant** à l'image du second degré: En s'appuyant sur le principe d'un maître référent pour une classe, il s'agit de pouvoir travailler à deux enseignants pour une classe développant une polyvalence d'équipe (partage des matières, regards croisés sur les élèves). Cela signifie une première étape à 21 heures (devant élèves) +3 heures (temps de concertation, relation aux familles,..) sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves et ce afin d'aller vers l'égalité des obligations de service avec les professeurs certifiés de collège (18h hebdomadaires).
- **la revalorisation du métier** : La situation salariale des professeurs des écoles constitue une anomalie au sein des pays de l'OCDE. 1 642 en début de carrière pour un PE, 2 700 pour un enseignant allemand. 2 020 euros au bout de 15 ans, 3 500 pour un enseignant allemand, 2 350 pour la moyenne des pays de l'OCDE.
Au bout de 15 ans, un PE gagne 2 132 euros net par mois, un Professeur de collège certifié 2 720 euros mensuels. Même métier, même reconnaissance salariale.
Dans le même temps, nous pensons aussi qu'il est urgent de revaloriser le point d'indice pour tous les fonctionnaires.
- **la baisse des effectifs, le déploiement du plus de maîtres que de classes** comme le définissent les mandats du SNUipp-FSU, **la reconstitution des RASED, le rétablissement de la confiance envers les équipes enseignantes...**

En conclusion :

L'intérêt des élèves est placé au second plan.

Nous ne pouvons que constater, à la lecture du rapport du comité de suivi comme à l'observation des débats des différentes instances départementales qu'il y est très peu question des élèves...

Aucune évaluation n'est faite du côté de l'amélioration des conditions d'apprentissage, des capacités de concentration des élèves... Aucune évaluation n'est faite de ce côté-là !!! Et pour cause ! Les personnels interrogés, au niveau national comme au niveau local ne constatent pas ou très peu d'effets positifs. Au niveau national, selon les enseignants, l'amélioration concernant les apprentissages des élèves n'est pas aujourd'hui au rendez-vous. Seuls 22 % des enseignants estiment que c'est mieux. Ce chiffre tombe à 12 % quand l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Au niveau départemental, ils sont 80% à penser que les enfants ne sont pas moins fatigués. Ils ne sont que 5% à avoir constaté des effets positifs sur la concentration de leurs élèves sur la journée de classe... Tous estiment qu'il manque les autres pièces (programmes, effectifs, Rased,

formation continue, plus de maitres que de classes, ...) déterminantes pour une meilleure réussite des élèves.

Une entrée dans la réforme par le périscolaire aux dépends du scolaire :

Nous ne pouvons que constater qu'aucun avis « pédagogique » n'est donné par les cadres de l'Education nationale quant à l'intérêt pédagogique des organisations proposées. Pire, l'avis des professionnels de l'école est parfois nié pour ne retenir que l'organisation proposée par le maire ou le Président de l'EPCI, sans concertation ou médiation assurée par les cadres tel que le prévoit les textes. C'est ainsi que l'IA indique vouloir « engranger » des organisations et présente les organisations des communes en indiquant les horaires du périscolaire.

L'absence de garantie sur un financement national dans la durée ne permet de mettre en place des structures et des emplois pérennes. C'est ainsi que, dans de très nombreuses situations, le périscolaire se met en place au dépend du scolaire :

- Des personnels sont « expulsés » de leurs classes sur la pause méridienne, d'autres dès la fin de la journée scolaire
- 73% des personnels creusois ayant répondu à l'enquête indique que le travail des ATSEM a été modifié par la réforme, et dans 83% des cas, cela s'est fait au détriment du scolaire.
- Les crédits pour mettre en œuvre les activités péri éducatives sont parfois pris sur les crédits pédagogiques ou de fonctionnement des écoles
- Des tensions ou modifications sur les créneaux d'utilisation des infrastructures sportives.

Au final, on peut légitimement se demander quel enjeu de cette réforme : le périscolaire ou le scolaire ?

Un risque important de territorialisation.

Par cette entrée du périscolaire, au niveau national comme départemental, il a beaucoup été question dans les débats de mutualisation et notamment à travers les communautés de communes. C'est ainsi que l'on voit des communautés de communes se saisir de propositions d'organisation sans avoir la compétence scolaire. On voit aisément le glissement qui pourrait s'opérer avec un risque de transfert de la compétence scolaire à court ou moyen terme à la communauté de communes. Ainsi, sont d'ores et déjà constatées des intrusions fortes de certains responsables de communautés de communes dans le scolaire, parfois même avec le soutien des cadres de l'Education Nationale. Pourtant, à n'en pas douter, mis à part les frais de gestion des personnels précaires qui pourraient être embauchés, la mutualisation évoquée à l'échelon intercommunal ne fait que déplacer le problème à un échelon où ne s'exerce aucune démocratie directe. En l'état actuel du décret, sauf à mettre en place des emplois du temps ubuesque ou des turn-over dans les différentes classes d'une même école, point de solution crédible et efficace à cet échelon.

Par contre, on voit aisément l'intérêt que le Ministère voit dans cette opportunité. La mutualisation conseillée aujourd'hui pour le périscolaire pourrait donc très vite s'imposer pour le scolaire avec les effets évidents sur le maillage des écoles et la présence même du service public d'éducation sur bon nombre de communes... Les premiers retours des élus qui ont rencontré l'IA dans le cadre de la carte scolaire font apparaitre une réelle volonté de mettre en œuvre des regroupements qui, par économies d'échelle, conduisent inévitablement à des suppressions de classes et à une dégradation des taux d'encadrement, notamment dans les écoles rurales qui concentrent les classes à multi-niveaux...

Nul doute que la Creuse a su garder en mémoire la mise en place des bassins scolaires. Dans les années 90, cela avait permis de regrouper plusieurs écoles (de « mutualiser » déjà) tout en promettant de ne pas toucher au nombre d'enseignants. Nul doute que les 67 maires qui ont proposé le maintien de la semaine de 4 jours dans leur commune se souviennent de cette trahison de l'administration qui avait fait des promesses sans lendemain. **La crainte de nouveaux regroupements suite à la mise en place de cette réforme est bien réelle !**